

# CHARTRE DE L'INTERNAT

## LYCÉE DES AVIRONS

➤ L'Internat accueille des lycéens et des étudiants du lycée des Avirons qui sont, par leur choix de formation (carte scolaire), scolarisés loin de leur domicile. Il accueille aussi des élèves du lycée de Stella dont le nombre est fixé chaque année par convention.

➤ Il propose un cadre de vie le plus proche possible de l'ambiance familiale outre l'hébergement et la nourriture, il procure le calme et la sérénité indispensables à la bonne marche des études. Il peut offrir des activités sportives et socio-éducatives pendant le temps de loisirs à la demande des élèves.

L'encadrement est assuré par un (e) maître (sse) d'internat et un (e) conseiller (e) principal (e) d'éducation.

➤ **L'Internat n'est ni un foyer, ni un lieu de soins ou d'hébergement pour des jeunes qui posent des problèmes de délinquance ou des troubles d'ordre psychologique.**

➤ La capacité d'accueil est de 48 places en chambre double (24 filles/24 garçons).

➤ L'admission est subordonnée au nombre de places disponibles – le chef d'établissement fixe les critères de priorité.

➤ L'inscription est demandée obligatoirement par la famille des élèves mineurs, elle peut être effectuée par l'élève majeur lui-même à condition qu'un adulte solvable s'en porte garant financièrement.

➤ L'inscription reste subordonnée à la désignation d'un correspondant domicilié sur le territoire des communes AVIRONS/ETANG-SALE et capable d'héberger l'élève en cas de fermeture de l'internat.

➤ L'internat accueille les élèves du lundi 7 H au vendredi 7 H00.

➤ L'accès aux chambres n'est pas autorisé pendant les heures de cours. L'internat est toutefois ouvert pour les élèves du lycée des Avirons entre 12 H et 12 H 30

➤ Le mercredi après-midi les internes majeurs sont autorisés à sortir librement dès la fin du repas de midi. Ils devront être de retour à l'internat au plus tard à 18 H 15. La sortie des élèves mineurs est soumise à autorisation parentale écrite.

➤ Un règlement intérieur fixe les principes de la vie à l'internat ; il complète le règlement intérieur du lycée des Avirons. L'inscription de l'élève ou de l'étudiant vaut adhésion à ce règlement.